



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : MARCHÉ RELATIF A DÉCISION N° DM-26-109
L'EXPLOITATION, ASSISTANCE ET EN DATE DU 10 MARS 2026
MAINTENANCE DU LOGICIEL DE
GEOLOCALISATION ROADLOC ET SA BASE
DEDIEE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Eric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT que le marché relatif n°2022007 à l'utilisation, l'assistance et la maintenance du logiciel de géolocalisation RoadLoc et sa base dédiée est arrivé à échéance le 31 décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de poursuivre l'assistance et la maintenance de cette solution applicative de géolocalisation ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société DESMAREZ SAS domiciliée au 249 rue Irène Joliot Curie – Parc tertiaire et scientifique Lacroix-Saint-Ouen France (60610), représentée par le groupe THIRASSAIA, un marché relatif à l'exploitation, l'assistance et la maintenance du logiciel de géolocalisation RoadLoc et sa base dédiée.

La validité de ce marché est à compter du 1^{er} avril 2026 pour une période initiale de 12 mois.

Le marché peut être reconduit tacitement 3 fois par période successive de 12 mois, sans que la durée globale du marché ne puisse excéder 4 ans.

Le montant annuel de la prestation à prix forfaitaire est de 4 328,00 € HT soit 5 139,60 € TTC.

Le montant des prestations complémentaires est fixé à 8 000,00 € HT pour chaque année.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN